Associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Paris le 17 janvier 2011

Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés reconnue d'utilité publique par décret du 29 janvier 1965 57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS Tél.: 01 55 42 60 00 www.demeure-historique.org

Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique par décret du 27 août 1970 20 rue du Borrégo, 75020 PARIS Tél.: 01 42 67 06 06 www.ligueurbaineetrurale.fr

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1985 8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS Tél.: 01 44 83 63 63 www.maisons-paysannes.org

REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1982 1 rue des Guillemites, 75004 PARIS Tél.: 01 42 71 96 55 www.rempart.com

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique par décret du 22 novembre 1925 22 rue de Douai, 75009 PARIS Tél.: 01 48 74 49 82 www.sauvegardeartfrancais.fr

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique par décret du 7 novembre 1936 39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS Tél.: 01 47 05 37 71 sppef.free.fr

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1963 . 93 rue de l'Université, 75007 PARIS Tél.: 01 40 62 61 71 www.vmfpatrimoine.org

Nos associations se font un devoir de vous transmettre les protestations qu'elles entendent de toutes parts et qu'elles partagent, qui concernent la cession par l'État à des intérêts privés de l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde à Paris, au moyen d'un bail emphytéotique.

Au nom du respect dû à notre Histoire, elles protestent contre le fait qu'un des bâtiments les plus insignes et les plus représentatifs du pouvoir de l'État au cœur de la capitale puisse être mis à l'encan, alors que ce bâtiment n'a jamais cessé depuis qu'il existe d'être un bâtiment public.

Elles pensent être exactement dans le rôle que donne à chacune d'entre elles son objet social en exprimant auprès de vous l'opinion de milliers de citoyens qu'elles représentent et qui pensent impossible que l'on abandonne à d'autres mains que régaliennes un ensemble exceptionnel (mobilier et immobilier), l'un des rares qui subsiste en France de cette importance et dans cet état ainsi que l'ont souligné les experts compétents et la Commission nationale des monuments historiques dont les conclusions démontrent par avance l'impossibilité pratique de toute autre solution.

Enfin, nos associations s'interrogent sur la procédure imaginée et mise en œuvre à cette occasion qui n'est manifestement pas à la hauteur des intérêts majeurs de la France et des Français, ici en cause.

Qui d'autres que vous, Monsieur le Président de la République, pourrait aujourd'hui prévenir l'immense préjudice qui risque d'être causé au patrimoine national?

Espérant que vous voudrez bien nous entendre, nous vous assurons, Monsieur le Président de la République, de notre très haute et très respectueuse considération.

Paule Albrecht

Présidente de la SPPEF

Michel Fontaine Président de Maisons Paysannes de France

Jean de Lambertye

Christian Pattyn

Président de la Demeure Historique

Président de la Ligue Urbaine et Rurale

livior de Rober Chalot

Olivier de Rohan-Chabot

Président de la Sauvegarde de l'Art Français

Henri de Lépinay Président de REMPART

Alain de La Bretesche Président Journées juridique du patrimoine

hilippe Toussaint Président des Vieilles Maisons Françaises